

**Ordre du jour :**

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Désignation des délégués au SIVOM du Collège Maurice Chastang**
- **Convention avec le service urbanisme de la CDCHS**
- **Compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments Communaux et Cimetière**
- **Compte-rendu de la Commission Tourisme, Culture et Patrimoine**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 31 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2023

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, M. BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. MAROT (Pouvoir donné à Mme TARDY)  
M. ROY (Excusé)  
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion.  
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

**Désignation des délégués au SIVOM du Collège Maurice Chastang**

En vertu de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués communaux auprès du SIVOM du Collège Maurice Chastang.

En vertu de l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal, par décision unanime, décident de ne pas procéder à cette nomination par scrutin secret.

Les résultats sont les suivants :

**SIVOM DU COLLEGE MAURICE CHASTANG**

Délégués titulaires : PLAIZE Camille  
MONTIGAUD Patrick

Délégué suppléant : LAMOR Céline

## **Convention avec le service urbanisme de la CDCHS**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes évolutions que connaît actuellement le service instructeur de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. Elle ajoute que le nombre de dossiers d'urbanisme à instruire a été multiplié par 3. A cet effet, la plateforme NetADS a été mise en place afin d'y saisir directement les dossiers. Elle évoque la nécessité de communiquer pour que les pétitionnaires saisissent eux-mêmes leurs dossiers ou se fassent aider par le conseiller numérique en cas de difficultés.

Elle poursuit en donnant lecture de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et en propose le renouvellement.

En effet, elle explique que la convention de mise à disposition des services de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de préciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCHS.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose :

- à toutes les communes de la CDCHS : le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée
- aux communes de + de 3500 habitants : la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- de faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande
- de réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement, ...)
- d'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- autorise Madame le Maire à signer la convention

## **Compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments Communaux et Cimetière**

Monsieur PLAIZE donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments Communaux et Cimetière qui s'est tenue le 14 Janvier 2023.

« Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mme LANOUE, MM. MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Les points suivants ont été abordés :

Logement de la Mairie :

La commission se déplace dans le logement de la Mairie dans lequel il y a quelques petits travaux de rénovation à prévoir avant de la remettre en location.

Les murs du couloir vont être repeints. Au préalable, il faut boucher quelques trous avec de l'enduit de lissage et une toile à peindre sera posée afin de masquer les irrégularités des murs.

Les peintures des deux chambres seront également à refaire.

Afin d'économiser de l'énergie, un devis sera demandé pour changer les radiateurs des chambres et du salon pour des plus performants. Un sèche-serviette devra également être installé dans la salle de bain.

Le tableau électrique situé dans les combles devra être revu afin d'être aux normes en vigueur. Un devis d'isolation des combles sera demandé. Une meilleure isolation permettra d'économiser de l'énergie.

#### Vestiaires du foot :

Une rénovation des vestiaires est à prévoir afin de donner une meilleure qualité d'accueil aux jeunes joueurs de foot.

Le sol extérieur sera rénové car il est très dégradé. Une mise aux normes électrique sera faite pendant les vacances de février. Il s'agit de changer des prises et luminaires défectueux ainsi que de modifier le tableau électrique.

Une fenêtre du vestiaire arbitre sera réparée par les employés municipaux. Ils démonteront également les anciens urinoirs afin de créer un espace de rangement. L'avant toit côté nord est en très mauvais état. Un devis de réparation sera demandé. Par la même occasion, il est suggéré d'y mettre une gouttière pour assainir le pied du mur. Le chauffe-eau au gaz sera révisé par un plombier.

Pour l'embellissement extérieur, la commune fournira la peinture et les bénévoles de l'US Val de Seugne se proposent d'assurer la mise en œuvre des travaux de peinture.

#### Bâtiments services techniques :

Après avoir présenté les plans du projet d'aménagement du hangar acquis en sortie de bourg, en local pour les services techniques, la commission se déplace sur les lieux du projet.

De gros travaux de rénovation et d'aménagement sont à prévoir. Des devis ont été demandés afin de prévoir ces travaux au prochain budget. L'enveloppe globale devrait atteindre environ 100 000.00 €.

Des demandes de subventions (DETR et Départementale) vont être déposées.

Concernant les plans, quelques suggestions de modification ont été faites. Il en sera tenu compte et les plans seront modifiés en conséquence.

#### Logement de l'école :

Suite au départ de la personne occupant les lieux le 31 Octobre 2022, la commune a récupéré les clés du logement que la commission va visiter. L'ensemble, intérieur et extérieur, est totalement vétuste et des travaux de grandes ampleurs sont à prévoir. Ces travaux seront intégrés au projet de rénovation de l'école. Pour ce dossier, il faudra faire un appel d'offre. La commission d'appel d'offre se réunira donc dans le premier semestre 2023 afin d'établir un cahier des charges et démarrer le dossier de rénovation de l'école. Les travaux ne commenceront pas avant 2024. En attendant, les employés municipaux feront un nettoyage de l'extérieur de ce logement afin d'offrir la possibilité d'agrandir la cour d'école.

#### Cimetière :

Il reste 15 concessions à vendre dans le nouveau cimetière. Il est donc temps d'envisager la création d'une nouvelle allée afin de pouvoir mettre en vente de nouvelles concessions dans un futur proche.

Des devis seront demandés pour étudier la faisabilité et inscrire cette dépense au prochain budget.

#### Bâtiment « MILHIET » - Commerces :

Ces deux dossiers nécessitent de lancer un appel d'offre. La commission d'appel d'offre se réunira afin d'établir un cahier des charges et lancer ces projets dans le courant de l'année 2023 pour une réalisation sur 2024-2025.»

Concernant le logement de la Mairie, les travaux de peinture sont en cours. Monsieur PLAIZE présente le devis demandé à l'entreprise CHEVALLEREAU pour le changement des radiateurs ainsi que la mise aux normes du tableau électrique dans la continuité de ce qui a été installé à la Mairie. Ce devis s'élève à la somme de 1 626.25 € T.T.C.. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté.

Pour ce qui est des vestiaires du foot, il conviendrait d'ajouter un chauffe-eau électrique dans le local « buvette ». De plus, il est signalé que la main courante est en mauvais état.

En ce qui concerne le bâtiment des services techniques, le plan a été modifiés pour tenir compte des suggestions faites lors de la réunion de la commission.

Il conviendra d'organiser une réunion afin de choisir les devis des entreprises pour préciser le plan de financement à intégrer dans le dossier de demande de DETR.

Pour les travaux sur les allées du cimetière, deux devis ont été demandés. Il faudra poursuivre la réflexion sur ce projet.

Enfin, il est signalé aux membres du Conseil Municipal que Mme FAIRE Véronique, Adjoint Technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux a donné sa démission le 31 Décembre 2022.

Devant l'urgence du remplacement, des devis ont été demandés aux entreprises CLEAN17 et DOMALIANCE. Au vu des tarifs communiqués, le devis de DOMALIANCE a été validé. Monsieur PLAIZE donne des explications sur le planning d'intervention et le fonctionnement de l'entreprise. Le Conseil Municipal approuve ce choix.

### **Compte-rendu de la réunion de la Commission Tourisme**

#### Charentes Tourisme :

Madame le Maire informe de la visite de Madame NADOUCE qui s'est déplacée sur la commune afin d'en définir le profil.

Une demande de fond « photos » va être faite afin de promouvoir notre commune.

#### Dépliant touristique :

Monsieur BERNARD informe qu'il a reçu une maquette du futur dépliant touristique et que la sous-commission en charge de ce dossier se réunira le Jeudi 09 Février 2023.

#### Tèrraventura :

Le parcours a été révisé pour proposer une découverte à vélo de 8.5 kms. Lors du dernier rendez-vous, le responsable de « Charentes Tourisme » a fait part de son enthousiasme pour ce dossier. Il a été proposé de pousser le parcours sur 11.3 kms. Le plan sera donc mis à jour puis le dossier déposé pour validation et présentation par Charentes Tourisme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Réunion PLU**

Madame le Maire informe que le coût du bureau d'étude pour notre commune sera de 13 500.00 € H.T. payable sur 3 ans.

#### **Photocopieur**

Madame le Maire informe que le contrat de location de l'actuel photocopieur arrive à échéance et qu'elle a reçu une nouvelle proposition de Sfere Bureautique afin de repartir sur les mêmes conditions avec un matériel neuf. Elle ajoute qu'il n'y a rien à redire sur la qualité du service et la réactivité de ce fournisseur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat avec ce fournisseur.

#### **Inauguration de la Bibliothèque et du pôle Numérique**

Madame le Maire informe que l'inauguration de la Bibliothèque et du Pôle Numérique est prévue le samedi 25 Mars 2023 à 10 h 30.

#### **ATEL**

Monsieur PLAIZE informe qu'il a contacté le responsable de l'ATEL afin de planifier les interventions pour l'entretien du site de Saint-Paul et des villages comme les années passées.

Le devis pour l'année 2023 s'élève à la somme de 11 510.40 € pour 22 jours d'intervention. Ce tarif préférentiel s'entend après versement d'une subvention à l'association à hauteur d'un euro par habitant.

Les dates d'intervention devront être rapidement définies.

#### **Déchets - Poubelles**

Madame le Maire informe que la commune rencontre de plus en plus d'incivilités en ce qui concerne les ordures. Le tri des déchets n'est pas toujours respecté et les ordures sont régulièrement déposées en dehors des bacs.

Elle informe qu'une opération de sensibilisation va être menée par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge auprès des habitants des villages où des problèmes sont constatés.

### **Poste d'Assistant d'Administration Générale**

Madame LYS souhaite savoir où en est le recrutement sur le poste d'Assistant d'Administration Générale.

L'organisation du travail de secrétariat est gérée, suivant les périodes où c'est nécessaire, par des fermetures de la Mairie au public.

### **City Stade**

Madame le Maire informe que le City Stade situé près de l'école et de l'Aire de jeux est très apprécié des jeunes et connaît une bonne fréquentation.

### **Plantation de haies**

La plantation des haies initialement prévue mi-janvier est reportée après les vacances scolaires de février en raison des conditions climatiques difficiles.